



TOUT COMPRENDRE DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE



Priorité à la prévention et réduction des déchets

La réglementation européenne et nationale place la prévention en amont de la gestion des déchets.

L'article L. 541-1 II du code de l'environnement donne la priorité à la réduction avant même le recyclage.

Le programme J'agis pour Réduire de la Charente a l'objectif de réduire de 20% les déchets ménagers à l'horizon 2025.

Autre point de prévention et de réduction, le dimensionnement du projet d'unité de traitement porté par Calitom intègre une réduction de 50% des ordures ménagères.

Moins de déchets résiduels, moins de coûts : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Pour inciter à la réduction des déchets résiduels, la Loi de Finance 2029 prévoit une forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur les déchets enfouis (de 25€/tonne en 2020 à 65€/tonne en 2025).

Améliorer le recyclage et la valorisation, réduire le gaspillage alimentaire : la loi AGECE du 11 février 2020

La réglementation a fixé l'objectif de 100% de plastique recyclé en 2025, 90% des bouteilles plastiques collectées en 2029 et la réduction de 50% du gaspillage alimentaire.

La fin du stockage, une obligation réglementaire : la Directive cadre des déchets et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

L'enfouissement doit être réduit de 50% en 2025 et il sera même limité à 10% maximum des déchets produits en 2035. En parallèle, 65% des déchets ménagers doivent être valorisés d'ici 2025.

Sécurité des agents : la recommandation R437 de la CNAMTS (applicable depuis le 20 novembre 2008)

Afin de réduire les troubles musculosquelettiques et les blessures (risques biologiques, piqûres...), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail recommande l'utilisation des bacs et interdit tout autre contenant.

AMÉLIORER LE TRI POUR MOINS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET PLUS DE RECYCLAGE

Les projections réglementaires et fiscales ont pour objectif de réduire significativement la production de déchets, d'améliorer la collecte et le tri.

Le tri des déchets est bien suivi en Charente, mais il reste tout de même dans les sacs noirs des déchets qui pourraient être valorisés.

L'amélioration des performances et la maîtrise de la hausse des coûts ne sont possibles que par une adaptation des services de gestion des déchets.

Composition d'un sac d'ordures ménagères charentais en 2021



Coût du non-tri

Chaque tonne de déchets recyclables enfouie représente un surcoût de 236 €/tonne pour la collectivité et les citoyens, environ 3,3 millions € par an à l'échelle du département.

Dans le cadre de sa compétence collecte, **Calitom a décidé de mener une étude en vue de définir un plan d'harmonisation, d'optimisation et de modernisation de son service.**

UN NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE ET DE PROXIMITÉ

MAXIMISER LE SERVICE, LES TONNAGES ET LA QUALITÉ DE COLLECTE

À l'inverse d'autres territoires qui ont choisi d'optimiser fortement la collecte, notamment par la fin du porte-à-porte, le schéma de collecte retenu par les élus de Calitom maintient et renforce la qualité de ce service de proximité en l'adaptant à l'évolution des tonnages et aux situations particulières des usagers et des communes (habitat, affluence touristique, accès routiers possibles ou non...). Cette organisation garantit une amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets par une responsabilisation des usagers au plus près du lieu de production des déchets.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN SACS TRANSPARENTS

TOUS LES 15 JOURS

généralisé partout où cela est possible, afin d'amplifier les résultats concluants de l'expérimentation 2022.

DOTATION PROGRESSIVE EN BACS INDIVIDUELS

pour les ordures ménagères et la collecte sélective afin d'améliorer les conditions de collecte des agents.



Maîtrise des coûts de traitement avec :

- une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères,
- une réduction des coûts de transport et de stockage,
- une progression des quantités des recyclables favorisant une augmentation des recettes de vente des matières,
- les soutiens des éco-organismes.

DES SOLUTIONS DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

en poursuivant les dotations en composteurs individuels et l'installation de points de compostage partagé pour l'habitat collectif avec en dernier recours la mise en place d'une collecte de biodéchets sur les zones très urbanisées (ex : la ville de Cognac).

COLLECTE SÉLECTIVE TOUTES LES SEMAINES

pour répondre à l'augmentation du tri des emballages et papiers recyclables partout où cela est nécessaire.

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

des ordures ménagères et de la collecte sélective partout où cela est possible pour offrir un service de proximité aux usagers et permettre un contrôle individuel du tri.

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE EN SACS TRANSPARENTS

En 2022, Calitom a décidé de tester la collecte des ordures ménagères en sacs transparents.

Une évolution simple pour les usagers et les services

Pour être collectés, les contenants transparents destinés aux ordures ménagères doivent être présentés sans déchets recyclables.



Information et distribution aux particuliers et professionnels



Des sacs transparents uniquement pour les ordures ménagères



Des sacs jaunes uniquement pour les emballages et le papier recyclable



Refus des sacs opaques et/ou non conformes

Des résultats immédiats



- 40% d'ordures ménagères



+20% de collecte sélective



+ 3% de verre dans les colonnes



+ de pratique du compostage

Les contrôles qualité et refus des sacs non conformes ont montré un changement rapide et important des pratiques des usagers et des équipes de collecte...

LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

Le plan de déploiement de ce schéma de collecte sera défini en 2023 pour une mise en place progressive dès 2024, avec le renouvellement des principaux contrats de collecte du syndicat.

LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE

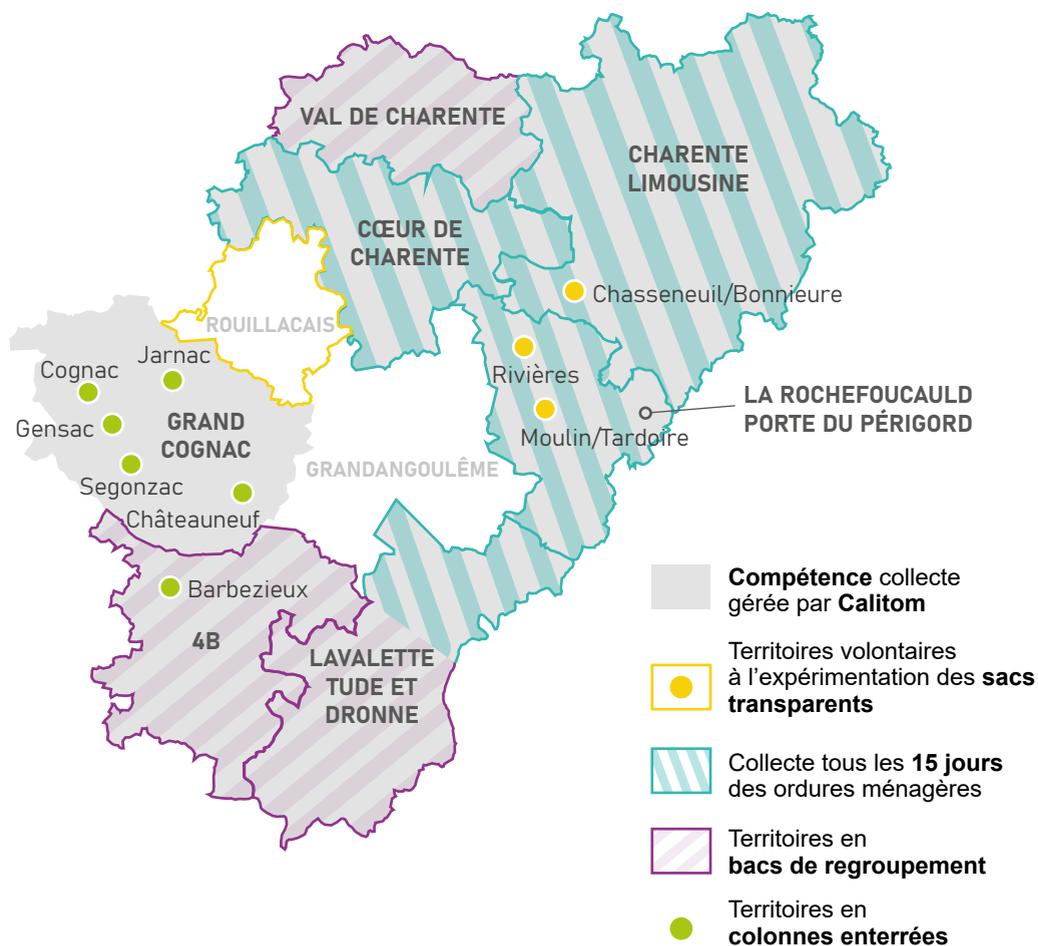
Pour réduire la part de déchets compostables dans les sacs noirs et répondre à l'obligation du tri au 1^{er} janvier 2024, différentes campagnes de distribution de composteurs ont déjà permis d'équiper 47% de la population.

UNE COHÉRENCE DÉPARTEMENTALE

À l'occasion du déploiement de solutions de tri des déchets alimentaires sur son territoire, GrandAngoulême passe aussi à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours et une collecte sélective hebdomadaire. Par ailleurs, suite aux expérimentations de Calitom, GrandAngoulême étudie aussi la mise en place de sacs transparents.

LE SERVICE DE COLLECTE EN CHARENTE (TERRITOIRE CALITOM)

Grâce à l'évolution du service de collecte au cours des dernières années, un premier travail d'optimisation a été réalisé avec des adaptations locales pour répondre aux situations particulières de chaque territoire. Ces expérimentations montrent qu'il est encore possible de gagner en efficacité et en modernisation.



Tonnage collecté



14 840 t.



34 240 t.

La collecte

314

communes adhérentes



199 990

habitants



92 640

foyers collectés



40%

collectés en porte-à-porte

55%

collectés en point de regroupement

3%

collectés en apports volontaires

LES COLLECTES DANS LES TERRITOIRES



Collecte tous les 15 jours des ordures ménagères (32% de la population)

L'amélioration du tri est nette. Cependant, l'augmentation du volume des sacs jaunes pose des problèmes de stockage pour $\frac{3}{4}$ des habitants et des surcharges de tournées...



Colonnes enterrées (10 000 habitants)

Cette solution répond à des spécificités de centres villes (installation impossible de bacs de regroupement, périmètres classés...). La qualité des apports et l'entretien des abords requièrent une forte implication de la commune.



Sacs transparents (15 000 habitants)

Un réel changement de pratique est relevé. Le tri des déchets recyclable et la réduction des tonnages d'ordures ménagères sont très fortement accentués.



Bacs de regroupement (110 000 habitants)

Les territoires dotés en bacs de regroupement ont des performances moindre que les autres et subissent les dépôts de collectivités hors département passées à la redevance incitative.

LA COLLECTE EN QUELQUES CHIFFRES

km parcourus pour 1 tonne collectée



12 km

soit 773 000 km/an



54 km

soit 490 000 km/an

Collecte et traitement par TERRITOIRE, en 2022 (kg/an/habitant)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Déchèteries		% de déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	172	78	37	357	52	65 %
CDC Charente Limousine	152	77	44	326	58	65 %
CDC Cœur de Charente	156	77	41	399	71	66 %
CA Grand Cognac	176	76	41	333	47	64 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	152	75	45	301	44	66 %
CDC Lavalette Tude Dronne	169	75	49	377	56	66 %
CDC Val de Charente	191	83	43	339	56	62 %
CDC du Rouillacais	123	72	43	377	65	69 %
CA GrandAngoulême	184	71	33	244	43	57 %
Moyenne totale	173	74	39	304	50	62 %
Par rapport à 2021	-6%	-0,6%	-4%	-8%	-11%	-
Moyenne régionale 2021	229	59	42	361	69	-

* Le calcul du pourcentage de déchets valorisés est obtenu en faisant le rapport entre la somme des déchets valorisés (hors ordures ménagères et non-encore valorisable) et le tonnage total collecté.

LA TARIFICATION INCITATIVE ? CE QU'EN DIT L'ÉTUDE

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte incite les collectivités à développer la tarification incitative. L'étude réalisée a également analysé l'opportunité d'une telle fiscalité pour la Charente.

La tarification incitative : un coût important de déploiement

La tarification d'un service en fonction de son niveau d'utilisation est un levier puissant de réduction rapide et drastique des ordures ménagères. Cependant, **l'impact financier des coûts de fonctionnement et d'investissement d'un tel déploiement sont lourds**. Pour Calitom et les charentais, un passage à la tarification incitative se traduirait par un coût global supérieur au nouveau schéma de collecte retenu.

Un dispositif réétudié ultérieurement

Après une étude comparée tenant compte des bons résultats de tri obtenus en Charente, il est apparu que le passage en tarification incitative n'apporterait, pour le moment, **pas de meilleure baisse de tonnages que celle estimée par la généralisation de la collecte en sacs transparents**. Les élus de Calitom, par argument de sagesse, ont décidé de réévaluer la question de **la tarification incitative à l'issue du déploiement du nouveau schéma de collecte et des résultats atteints**.